



UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES  
ET BIOLOGIQUES

**Modalités de Contrôle des  
Connaissances de la Licence 2 mention  
Sciences de la vie parcours Ingénierie  
de la santé  
Année Universitaire 2017-2018**

Conformément à l'Arrêté ministériel du 17/07/87 modifié par les Arrêtés ministériels des 20/10/92, 7/11/94, 20/05/98 et 14/08/03: *Les enseignements théoriques, pratiques et dirigés sont obligatoires.*

L'examen de la **LICENCE 2** comporte des épreuves écrites, orales et pratiques.

Il y a deux sessions d'examen par an comprenant :

✓ **A la 1<sup>ère</sup> session :**

Les épreuves écrites et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 1<sup>er</sup> semestre (appelé Semestre 3 – S3) en Janvier.

Les épreuves écrites, orales et les épreuves pratiques obligatoires portant sur les enseignements du 2<sup>ème</sup> semestre (appelé Semestre 4 – S4) en Mai.

✓ **A la 2<sup>ème</sup> session :**

En cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> session (semestre S3 inférieur à 10/20 et semestre S4 inférieur à 10/20), les étudiants devront subir, en Juin (S3&S4 pour les UEs suivies à la faculté des Sciences), en Juillet (S3&S4 pour les UEs suivies à la faculté de Pharmacie), les épreuves écrites, obligatoirement et uniquement dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

*Il est porté d'emblée à l'attention des étudiants les notions suivantes :*

- *Lors des épreuves devront être enfermés dans un sac, à distance de la table d'examen :*
  - *tout appareil permettant de recevoir, de stocker ou de transmettre des informations*
  - *les trousseaux et tout étui susceptible de contenir des documents*
- *En cas de non-respect de cette disposition, le nom du contrevenant sera consigné au procès-verbal*
- *Conserver un téléphone mobile ou un appareil de transmission électronique avec soi ou a fortiori être surpris avec un appareil mobile allumé lors d'un examen est considéré comme une **tentative de fraude** et entraîne la saisine de la formation disciplinaire du conseil d'administration de l'Université de Montpellier pour **motif de fraude**.*

Le programme du L2 porte sur l'enseignement d'Unités d'Enseignement (UE) théoriques, pratiques, dirigées réparties sur 2 semestres (S3 et S4) :

### **SEMESTRE 3 – 30 ECTS :**

- UE Modélisation de systèmes physicochimiques et biologiques en formulation de produits de santé – 5 ECTS
- UE Pharmacologie – Hématologie - Immunologie – 5 ECTS
- UE Généralités sur l'industrie pharmaceutique – La qualité en entreprise – PEC – Programmation VBA – 5 ECTS
- UE (HLCH306) Chimie du vivant - 5 ECTS
- UE (HLBI307) Biologie moléculaire 1 – 5 ECTS
- UE (HLLV301) Langues vivantes – 2,5 ECTS
- UE (HPLH307) La vision : de l'homme au poisson – 2,5 ECTS

### **SEMESTRE 4 – 30 ECTS :**

- UE Biophysique pharmaceutique – 5 ECTS
- UE Approches physicochimiques de substances pharmaceutiques – 5 ECTS
- UE Bases de physiologie et biologie clinique – 5 ECTS
- UE Langues vivantes et projet personnel – 5 ECTS
- UE (HLBI401) Biochimie métabolique et cellulaire 1 – 5 ECTS
- UE (HLBI402) Biologie cellulaire et moléculaire 1 - 5 ECTS

***Les enseignements du 1er semestre (S3) sont sanctionnés par les épreuves suivantes :***

	<b><u>NOTATION</u></b>	<b><u>DUREE</u></b>
<b><u>UE Modélisation de systèmes physicochimiques et biologiques en formulation de produits de santé (/50) :</u></b>		
<i>Epreuve écrite</i>	/40	2 h 00
<i>Travaux dirigés en contrôle continu</i>	/10	
<b><u>UE Pharmacologie – Hématologie – Immunologie (/50) :</u></b>		
<i>Epreuve écrite</i>	/40	2 h 00
<i>Contrôle continu</i>	/10	
<b><u>UE Généralités sur l'industrie pharmaceutique – La qualité en entreprise – PEC – Programmation VBA – 5 ECTS (/50) :</u></b>		
Généralité sur l'industrie pharmaceutique – Qualité en entreprise		
<i>Epreuve écrite</i>	/25	1h30
Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC)		
<i>Contrôle continu écrit et oral</i>	/10	
Programmation VBA		
<i>Travaux pratiques en Contrôle continu</i>	/15	

**UE (HLCH306) Chimie du vivant (/50) : Organisé par la Fac des Sciences**

<i>Epreuve écrite</i>	/40	2 h 00
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/10	

**UE (HLBI307) Biologie moléculaire 1 (/50) : Organisé par la Fac des Sciences**

<i>Epreuve écrite</i>	/35	2h00
<i>Travaux dirigés en contrôle continu</i>	/15	

**UE (HLLV301) Langues vivantes / Anglais (/25) : Organisé par la Fac des Sciences**

<i>Contrôle continu</i>	/25	
-------------------------	-----	--

**UE (HLPH307) La vision : de l'homme au poisson (/25) : Organisé par la Fac des Sciences**

<i>Epreuve écrite</i>	/25	2 h 00
-----------------------	-----	--------

***Les enseignements du 2ème semestre (S4) sont sanctionnés par les épreuves suivantes :***

	<b><u>NOTATION</u></b>	<b><u>DUREE</u></b>
<b><u>UE Biophysique pharmaceutique (/50) :</u></b>		
<i>Epreuve écrite</i>	/30	2 h 00
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/20	
<b><u>UE Approches physicochimiques de substances pharmaceutiques (/50) :</u></b>		
<i>Epreuve écrite</i>	/40	2 h 00
<i>Travaux pratiques et contrôle continu</i>	/10	
<b><u>UE Bases de physiologie et biologie clinique (/50)</u></b>		
<i>Epreuve écrite</i>	/20	1h30
<i>Travaux pratiques en contrôle continu</i>	/30	
<b><u>UE Langues vivantes et projet personnel (/50) :</u></b>		
Anglais		
<i>Contrôle continu, (modalités fournies par l'enseignant en début de semestre)</i>	/25	
Espagnol / Allemand / Italien		
<i>Epreuve orale, exposé, contrôle continu et évaluation de l'autoformation</i>	/25	
<b><u>UE (HLBI401) Biochimie métabolique et cellulaire (/50) : Organisé par la Fac des Sciences</u></b>		
<i>Epreuve écrite</i>	/40	2 h 00
<i>Travaux dirigés en contrôle continu</i>	/10	
<b><u>UE (HLBI402) Biologie cellulaire et moléculaire 1 (/50) : Organisé par la Fac des Sciences</u></b>		
<i>Epreuve écrite</i>	/40	2 h 00
<i>Travaux pratiques en continu</i>	/10	

## **OBSERVATIONS :**

Conformément au protocole d'accord relatif aux études des sportifs de haut niveau, des sessions d'examen spécifiques pourront être organisées en cas de besoin pour les étudiants inscrits sur les listes d'athlètes de haut niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports, selon des moments et des rythmes compatibles avec les échéances sportives.

Pour les épreuves de Physique, Mathématiques et Physicochimie, seules les calculatrices non programmables et sans mémoire de masse sont autorisées.

## **ADMISSION :**

L'admission porte sur l'ensemble des épreuves correspondant à chaque unité d'enseignement (UE):

- Sont déclarés admis au L2, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble des deux semestres : semestre S3 et semestre S4 :

- Toutes les unités d'enseignement (UE) d'un semestre se compensent entre elles.
- Les semestres S3 et S4 se compensent entre eux.

- Il n'est pas attribué de mention au L2.

## **REMARQUES :**

1°) Les étudiants qui ont été ajournés à la 1<sup>ère</sup> session conserveront les notes égales ou supérieures à 10/20 dans chaque UE.

Ils devront subir à la 2<sup>ème</sup> session un examen uniquement dans les UE non acquises (notes inférieures à 10/20).

Au sein des UEs non acquises, les étudiants repassent les épreuves où ils n'ont pas eu la moyenne et non l'UE dans sa totalité.

2°) Les UEs obtenues par l'étudiant sont définitivement acquises.

3°) Validation des Travaux pratiques et des contrôles continus:

. Sont déclarés admis aux TP et au CC d'une UE, les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve pratique de travaux pratiques et/ou au contrôle continu de travaux pratiques et/ou au contrôle continu.

. L'admissibilité acquise à la 1<sup>ère</sup> session est valable pour la 2<sup>ème</sup> session.

. Si l'étudiant n'a pas acquis les TP ou le CC d'une UE (note inférieure à 10/20 à la 1<sup>ère</sup> session), il subira à la 2<sup>ème</sup> session un examen oral portant sur l'ensemble des TP constitutifs de l'UE ou sur l'ensemble de l'UE si c'est le CC qui n'a pas été validé.

4°) En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des ~~les~~ épreuves écrites et/ou orales des UE non acquises des deux semestres constitutifs de son année universitaire. L'admissibilité aux TP et aux contrôles continus (CC) acquise à l'une ou l'autre des 2 sessions reste valable uniquement pour l'année universitaire suivante.

## STAGE DE FIN DE L2 :

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les cinq signataires.

Un stage obligatoire d'initiation à l'environnement industriel d'une durée de 6 semaines minimum s'effectue à temps complet et de manière continue dans une entreprise avant le début du L3 en France ou à l'étranger.

En Octobre, l'étudiant devra déposer au Secrétariat un rapport de stage d'environ 15 pages.

Ce rapport sera examiné par un enseignant qui convoquera l'étudiant pour un entretien.

La validation du stage est prononcée au vu :

- de la grille d'appréciation dûment complétée par le responsable du stage en entreprise
- de l'avis de l'enseignant chargé de l'examen du rapport de stage.